

REGLEMENT DU PARDON DES CYCLISTES DU 11 JUILLET 2026

Le Parcours : 9km accessible à tous et sans difficultés

Le Déroulé

- A partir de 9h00 : Regroupement des participants dans l'Amphithéâtre urbain de Redon (inscription préalable gratuite souhaitée via QRcode)
- Rappel des consignes de sécurité par les organisateurs
- Discours de lancement
- 10 h 00 : Départ en fanfare de sonnettes
- A partir de 11 h 30 : accueil musical à La Roche du THEIL
- 12 h 00 à 12 h 45 : Célébration à la mémoire des cyclistes défunts de l'année et bénédiction de la statue de La Madone des Cyclistes avec accompagnement musical (cantiques bretons)
- 12h45 : Restauration sur place sur réservation (inscription préalable obligatoire via QRcode) Stands galettes saucisses et crêpes / buvette
- Après-midi récréatif, animations, musique et danse
- 15 h 30 : bénédiction individuelle des cyclistes volontaires
- Fin des festivités

Organisateurs

- Association de La Roche du Theil
- Association Redon Olympic cycliste (ROC)

Soutiens

- La ville de Redon
- La Ville de Bains sur Oust

- La participation au Pardon des cyclistes est sur la base du volontariat et gratuite.
- Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route
- Les jeunes de moins de 18 ans devront forcément être sous la responsabilité d'un adulte
- Pour leur sécurité les enfants devront rouler le plus à gauche sur le halage
- Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement conseillé pour les adultes
- Chaque participant engage sa propre responsabilité et assure sa sécurité, ils prévoient de quoi s'hydrater sur le parcours

- Des secouristes titulaires du PSC1 seront présents sur les points de départ, d'arrivée et sur le parcours avec liaison radio
- Pour permettre aux cyclistes de traverser dans le respect des règles de sécurité et du Code de la route des bénévoles seront placés sur les lieux de vigilance et intersections (quai de Brest, rue du port, quai J Bart, quai Surcouf)
- Des signaleurs encadreront le parcours et afficheront le numéro de téléphone des secours
- Les participants prévoiront de quoi s'hydrater sur le parcours
- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dommage sur un vélo, de perte ou de vol.
- Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables si un accident venait à se produire sur le trajet ou sur le site de la Roche du Theil, les enfants resteront toute la journée sous la responsabilité de leurs parents.